



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E87311

VALABLE JUSQU'AU 24/11/2023

ÉDITÉ LE 21/02/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/10/2005

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 31/12/2015
110 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BAYONNE 484523915RC64

Siret : 484 523 915 00011

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 0055890 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 23213914U-0009

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 23213914U

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2022

Raison sociale : BARAT CHARPENTE

QUARTIER GAINETO BIDEA
64120 ILHARRE

Téléphone : 05 59 65 82 42

Portable :

Site Internet :

E-mail : barat.charpente@orange.fr

Responsabilité légale :
BARAT NICOLAS CO-GÉRANT / BARAT MURIELLE CO-GÉRANTE

Fax :

Effectif moyen : 13 Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	17/11/2022
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	02/02/2023
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	02/02/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	02/02/2023
o Fenêtres de toit	02/02/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	02/02/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE PAU
TECHNOPOLE HELIOPARC
2 AVENUE PIERRE ANGOT
CS 8011
64053 PAU CEDEX 09

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.